



Obligation du père pendant droit hébergement

Par **licornemel**, le **24/11/2010** à **18:33**

Bonjour,

Je suis séparée du père de ma fille et nous avons fait établir un jugement concernant la garde que j'ai obtenu avec un droit de visite et d'hébergement pour lui classique.

Je me suis rendue compte à force de parler avec lui qu'apparemment il dormait avec elle, dans le même lit (elle a 3 ans), il n'a pas de brosse à dents, pas de vêtement de rechange.

Ma question est la suivante; n'y a t-il pas d'obligation par rapport à tout cela, hygiène, endroit pour dormir...?

Merci de vos éventuelles réponses.

Par **Laure11**, le **24/11/2010** à **19:03**

[citation]Je me suis rendue compte à force de parler avec lui qu'apparemment il dormait avec elle, dans le même lit (elle a 3 ans), il n'a pas de brosse à dents, pas de vêtement de rechange.

[/citation]

C'est à vous de fournir les affaires de toilette, ainsi que les vêtements de rechange pour votre fille lorsqu'elle se rend chez son père.

Le père pourrait peut-être envisager d'acheter un matelas sur lequel sa fille (ou lui) pourrait dormir.

Ce n'est pas catastrophique... Vous lui dites.

Il ne faut pas non plus tout dramatiser.

Le principal est de savoir si votre fille est contente de voir son papa et s'il s'occupe bien d'elle.

Cordialement.

Par **licornemel**, le **24/11/2010** à **19:53**

Je ne dramatise pas tout, mais déjà qu'il me verse aucune pension alimentaire et qu'il n'achète rien à sa fille je trouvais juste cela légitime.

Je pensais que les 2 parents devaient contribuer à tout. Je me suis trompée.

Tant pis

Merci pour la réponse

Par **Domil**, le **24/11/2010** à **20:17**

A vous de lui faire verser la pension alimentaire.

Par **Claralea**, le **24/11/2010** à **20:21**

Bonsoir, dans le jugement il n'a pas été prévu de pension alimentaire ?

Sinon, oui, c'est à vous de faire une petite valise à votre fille avec ses affaires quand elle va chez son père

Quant à dormir avec son père, nombre d'enfants qui ont un lit propre vont rejoindre leurs parents la nuit dans leur lit. Et puis c'est son père, pas un inconnu, ne vous inquiétez pas.

Par **Laure11**, le **24/11/2010** à **21:12**

Vous avez un jugement. Le montant de la pension alimentaire doit donc être indiqué.

Vous contactez un huissier, avec votre jugement et qui se chargera de vous faire régler la pension alimentaire.

Les frais d'huissier seront à la charge du père.

Par **licornemel**, le **25/11/2010** à **13:05**

Son père est au RSA donc pas de pension alimentaire prévu dans le jugement.

Ma fille, en tout cas chez moi, ne réclame jamais de dormir avec moi à part lors du petit câlin au réveil elle n'est jamais dans mon lit. Je sais que c'est son père mais j'estime qu'elle doit avoir son lit et y dormir, c'est une question de principe. Nous parents ne sommes pas nous

censé leurs faire respecter des limites??

J'ai bien compris que je devais tout lui fournir encore une fois tout lui est apporté sur un plateau d'argent, c'est ça qui me désole, je ne roule pas non plus sur l'or et il ne fait pas du tt attention au vêtement à chaque fois je les récupère dans un état... Bref, c'est comme ça je m'y plierai!

Merci pour vos réponses

Par **Domil**, le **25/11/2010** à **13:58**

[citation]Nous parents ne sommes pas nous censé leurs faire respecter des limites?? [/citation] oui, mais l'autre parent n'a pas forcément les mêmes principes. Vous ne pouvez imposer vos principes d'éducation à l'autre parent.

Vous dites que le père est au RSA, donc il n'a simplement pas les moyens d'avoir un logement avec une chambre pour sa fille. De plus, chaque parent doit contribuer aux besoins de l'enfant en fonction de ses moyens. Or il n'a aucun moyen, donc c'est vous qui devez assumer à 100%

Par **licornemel**, le **25/11/2010** à **19:16**

J'assume à 100 % ma fille!!!

Faudrait peut être que moi je le paye pour qu'il voit notre fille??

Il à les moyens de beaucoup de chose (PS3, meuble entièrement neufs...) par contre une brosse à dent pour sa fille non?? Je trouve ça limite mais bon c est un autre débat et je ne suis pas la pour ça!!

Par **Claralea**, le **25/11/2010** à **20:04**

Bonsoir, peu importe les moyens financiers du père, ne voyez que l'interet de votre fille, n'attendez pas apres lui. Elle n'a pas de brosse à dent chez lui, et bien allez en acheter une nouvelle et un dentifrice en lui disant que c'est pour rester chez papa, la petite sera contente. Et comme ça, quand elle ira chez son pere, elle aura ces petits repères. Ca vous ennuie tant que ça qu'elle dorme avec son père ? Achetez lui un petit matelas, pour une nuit, elle trouvera ça marrant de "camper". Il y en a de très confortable à gonfler. Si elle rentre avec des vetements plus sales quand elle va chez son père, c'est qu'il l'a laisse un peu plus "vivre" comme une enfant de 3 ans, tout le monde n'a pas la meme conception de l'education.

Ne partez pas du principe que vous assumez votre fille financièrement à 100%, partez du principe que vous faites tout pour votre fille et que ça vous fait plaisir, parce que dit comme vous le dites, on dirait le contraire. Meme si ce n'est pas vrai.

Par **licornemel**, le **26/11/2010** à **10:14**

Je fais tout pour ma fille! tout ce que vous me dites je le fais ma question de base était de savoir si c'était normale que le père n'assume rien!

Visiblement oui, je ne roule pas sur l'or acheter des vêtements tout les 15 jours parce qu'il n'y prête pas attention je n'ai pas les moyens et c'est pas parce qu'il la laisse vivre il n'a aucune jujotte c'est tout!!! Je change ma fille tout les jours parce que ses vêtements sont salis de peinture ou de crayon ou autre, parce que je la laisse faire ce qu'elle veut par contre ses vêtements ne sont pas abîmés. Pour exemple un pantalon tout neuf que je lui avais acheté il me la abîmé parce qu'il n' a pas fait attention qu'elle marchait dessus pendant des heures sous la pluie au lieu de le remonter comme je l'avais fait quand je lui avais donné!!!

Tout ceci n'est pas logique mais j'ai toujours tout fait pour ma fille!!! Je ne m'achète rien tout pour elle et je me demandais seulement si quand elle est chez son père il devait au moins gérer ca, non, ok!!!

Par **Claralea**, le **26/11/2010** à **10:25**

Bonjour, ben disons qu'en tant que maman, on a des reflexes qu'un homme n'aura pas, comme celui de remonter un pantalon pour qu'il ne soit pas fichu alors qu'encore neuf. J'ai bien compris votre souci, mais vu comment il est, n'attendez rien de sa part.

Par **Domil**, le **26/11/2010** à **15:50**

Sur le fond du problème, je ne suis pas persuadée que la loi vous contraint à donner votre enfant avec les affaires pour le WE. Le parent qui n'a pas la résidence doit assumer l'enfant durant ses droits d'hébergement.

Une solution pourrait être, par LRAR, de lui écrire que puisqu'il est incapable de fournir le strict minimum à sa fille, même au niveau de la plus élémentaire de l'hygiène comme une brosse à dents, vous allez lui fournir des vêtements pour ses WE qu'il conservera chez lui et dont il devra assurer l'entretien et le remplacement éventuel s'il n'y fait pas attention. Comme ça, ça limite les dépenses et ça peut lui faire prendre conscience du problème.

Par **licornemel**, le **26/11/2010** à **17:26**

[citation]Le parent qui n'a pas la résidence doit assumer l'enfant durant ses droits d'hébergement. [/citation]

C'est ce que je cherche à savoir, s'il héberge il doit être (à mon humble avis) être en mesure de la nourrir, le vêtir, la coucher et la laver. Pour moi c'est élémentaire et ne devrait en aucun

cas poser pb. Sinon autant que ca devienne uniquement un droit de visite

Je fournis tout depuis 3 ans, j'aimerais qu'il réalise qu'en tant que parent il a des contraintes à respecter!!

Par **Domil**, le **26/11/2010 à 18:20**

Le fait qu'à 3 ans, elle dorme dans son lit, ce n'est pas non plus un drame.
L'hygiène par contre doit être assurée, ça c'est certain (comme la nourriture). Rappelez-lui ses obligations par LRAR qu'à défaut, si les conditions d'accueil de votre fille ne s'améliorent pas, vous demanderez au juge la suppression des droits d'hébergement pour des droits de visite simples

Par **valene13**, le **20/08/2012 à 19:27**

Bonjour,

Je suis dans la même situation que vous, nous avons avec le père de ma fille la garde alternée, ma fille est résidence principale avec moi et voit son père un WE sur 2 et la moitié des vacances scolaires.

Son père vit chez ses parents et partage donc sa chambre avec sa fille de 6 ans. Ils dorment tous les 2 sur un matelas chacun à même le sol. Son père est au RSA et ne paie pas de pension alimentaire.

Je finance absolument tout pour ma fille: vêtements, fournitures scolaires, cantine, garderie... et son père n'a jamais rien payé. Je trouve vraiment cela anormal!

D'autre part, il y a 2 jours ma fille m'a dit au téléphone que son père l'a laissée toute seule chez lui car il devait faire une course. J'ai ensuite eu son père pour lui rappeler ses responsabilités et que j'ai laissé une petite fille de 6 ans toute seule sans surveillance et très irresponsable de sa part. Il n'a rien voulu entendre et m'a raccroché au nez. Le jour suivant, il me rappelle et avoue qu'il avait eu tort et qu'il était parti faire une course urgente: 'chercher des cigarettes!!!

Qu'en pensez-vous? je souhaiterais faire une enquête sociale sur les conditions de vie de ma fille.

Merci pour votre réponse.

Par **sdtuyuiuy**, le **14/02/2014 à 20:06**

t'avais qu'à réfléchir avec qui avoir des gosses ... encore une pauvre fille engrossée par un wesh ou un branleur de seconde zone .. idiot ..

!!!!!!!!!!!!!!!

Courage je me bat encore après 4 ans et n'ai pas fini.

Par **aurel0401**, le **12/03/2015** à **23:17**

bonjour je suis separer du pere de mes enfants depuis a peine plus d un ans . Depuis que je suis partie il ne paie plus ses loyer il va donc etre expulsé dans a mois , son frere va l heberger . Ma question est doit il avoir des obligations au niveau de l accueil des enfants quand il exerce sont droit d hebergement . Car les enfants n auront pas de chambre .

Par **Kf62**, le **15/03/2015** à **01:59**

bien sûr qu'il a des devoirs quand il exerce son droit d'hébergement. Et si vous voulez des précisions, je vous conseille de prendre contact avec l'EPDEF de votre domicile, eux répondront à toutes vos questions et pourront vous épauler en vous indiquant les démarches juridiques . Ils travaillent directement avec les magistrats. Vous pouvez par exemple exprimer vos inquiétudes et ces personnes peuvent transmettre au tribunal compétent une information préoccupante consistant essentiellement à vous rassurer et protéger vos enfants. Votre ex devra alors fournir des explications quant à sa situation et l'accueil qu' il compte donner à ses enfants par là même, vous le serez aussi. Ouvrez le dialogue avec l' EPDEF.

Par **Kf62**, le **15/03/2015** à **02:00**

bien sûr qu'il a des devoirs quand il exerce son droit d'hébergement. Et si vous voulez des précisions, je vous conseille de prendre contact avec l'EPDEF de votre domicile, eux répondront à toutes vos questions et pourront vous épauler en vous indiquant les démarches juridiques . Ils travaillent directement avec les magistrats. Vous pouvez par exemple exprimer vos inquiétudes et ces personnes peuvent transmettre au tribunal compétent une information préoccupante consistant essentiellement à vous rassurer et protéger vos enfants. Votre ex devra alors fournir des explications quant à sa situation et l'accueil qu' il compte donner à ses enfants par là même, vous le serez aussi. Ouvrez le dialogue avec l' EPDEF.

Par **Elyne**, le **12/05/2015** à **15:15**

Bonjour,

(après avoir lu le message de licornemel posté le 24/11/10)

Cette discussion date, mais ça vaut le coup de laisser un petit message ! Et bien, l'humain a fait des grands pas dans tous les domaines, sauf un "sa façon de se conduire, de penser,...". A quand l'évolution de l'esprit ??? Il aurait fallu dès la première réponse, ou encore, allons attendre la deuxième, voire la troisième, puis il fallait absolument changer de forum.

Je me demande si en 2015 vous auriez eu les mêmes réponses (rapidement regardé, ouf ça évolue mais pas assez rapidement). Aberrant les attitudes envers les enfants dans les pays "développés". Bien sûr qu'un adulte ne dort pas dans le même couchage qu'un enfant ! Et toujours de faire croire que le fait est répandu que des enfants dorment avec leurs parents, ineptie.

Education c'est nous tous qui la construisons chaque jour et à chaque instant. J'ai trouvé les réponses sur les vêtements complètement inadaptées et dénuées de bienveillance.

Quant à certaines réponses comme celle du 14 février 2014, aurait due être tout simplement supprimée. En plus la date et le contenu du message peut en dire long. Ce profil d'individu pourrait être ... disons inquiétant. Un modérateur est nécessaire et doit faire son job. Il y a même une avancée possible. Ce type de profil devrait être signalé. Un p'tit tour chez un psy clinicien, et au commissariat,... au cas où.

Bonne continuation

Elyne

Par Pucette, le 29/05/2015 à 18:55

Mon conjoint a un petit gars de 11 ans nous vivons ensemble depuis bientôt 5 ans moi j' ai eu deux enfants d'une première union et nous avons eu une petite fille qui a 2 ans nous avons recomposé une famille heureuse avec des enfants qui s'entendent à merveille il y a environ 18 mois son petit qui était auparavant en ra demande à rester vivre à notre domicile mon conjoint appel la maman pour savoir ce qui ne va pas lui demander de parler a son fils et de chercher la cause et dit au petit que ce n'est pas la meilleur solution pour lui qu'il a besoin de voir sa maman .la maman lui parle et avoue avoir de mauvais rapport avec son fils qu'elle va se remettre en question qu'ils en reparlerons quelques semaines plus tard la remise en question a été simple mon conjoint a reçu une lettre de son avocat le sommant sous la menace d'une procédure devant le Jaf de venir chercher son fils chez elle tout les soirs même sa semaine à lui car c'est moi la vilaine qui le récupérer à l'école et qui faisait faire les devoirs 2 soirs par semaine ça ne convient pas à cette demoiselle elle estime que les parents uniquement doivent s'occuper de l'enfant commun mon conjoint refuse et prend un avocat pour savoir ce qu'il faut faire l'avocate lui dit de demander la garde exclusive du petit puisque c'est son souhait première audience elle déverse une série d'inepties a vomir sur mon conjoint moi même mes enfants notre mode de vie etc bref nous avons juste répondu avec des faits réel le petit a été entendu par le juge et à redemander à vivre chez son papa les faits sont simplement le manque d'attention de la maman qui provoque l'éloignement de son enfant les résultat scolaire très bon alors qu'elle soutenait le contraire elle s'est aussi permis de dire que mon conjoint espérer toujours la reprise de la vie conjugale malgré qu'il ai eu un enfant avec moi et que nous ayons fait construire que depuis qu'elle avait un copain il ne l'avais pas supporter et ne communiquer pas avec elle ce qui a été prouver également entre autre par la présentation des sms échanger ou il se fais insulter de blaireau de pauvre naze bref médiation ordonnée durant la médiation Elle vit seule elle va accoucher dans quelque jour et a acheter un appart avec son conjoint mais elle vit seule ça a lourdement agacer mon conjoint elle s'est fait passer pour une pauvre femme qui n'avait pas d'argent qui vivait et élever seule son enfant alors que tout les frais on toujours été partagé entre les deux parents

elle a donc obtenu la résidence principal de l'enfant avec un droit de visite élargi à sa convenance dans le jugement il est écrit que si mon conjoint a décider de refaire sa vie et d'avoir un autre enfant il ne devais pas en oublier le premier ce qui n'était et n'est toujours pas le cas elle a obtenue 120 euro de pension alors que nous avons le petit deux jours de loin par semaine qu'avant que mes revenus ont été pris en compte dans le partage des charges mais pas ceux de son conjoint elle a interdit au petit de dire qu'elle été de nouveau avec son conjoint dont elle s'éteint séparer le temps du jugement aujourd'hui le petit se mange les doigts se renferme il est triste et pleure lorsqu'il doit repartir il a réécrit a la juge mais sa lettre a été transmise aux avocats respectifs vu que le juge est dessaisi de l'affaire la mère l'a appris et le punis lui dit qu'il fait du mal a sa petite sœur qui est dans son ventre elle a annuler son stage de sport prévu cet été lui demande de ne plus parler de son père ni de sa vie chez son père et de surtout plus rien lui demander il est très mal mon conjoint va l'emmener consulter un pédopsychiatre pour évacuer et demande à notre assistante sociale de secteur de faire faire une enquête sociale c'est la fête chez nous il faut gérer avec les autre en plein crise d'adolescence je ne sais pas si nous allons tous nous en sortir indemne surtout la petite de 2 ans qui vit dans toutes c tensions depuis son plus jeune âge mais on ne perd pas espoir peut être qu'un jour quelqu'un entendra la peine de cet enfant je suis extrêmement triste pour lui de le voir si mal c'est dur de ne pas pouvoir résonner la mère qui aujourd'hui se croit donc tout les droits elle envoi a mon conjoint ta voulu jouer ta perdu comme ci c'ete un jeu de loto c'est inimaginable

Par **MC92**, le **29/05/2015** à **23:38**

franchement vu la complexité du dossier il faut peut-être se faire aider par un avocat?

Par **antoni123**, le **17/06/2015** à **10:12**

Bonjour,

Effectivement une procédure de divorce, mais surtout les conséquences ne sont jamais simples à gérer. Une certaine agressivité peut émaner de la part du ou de la conjoint(e) lorsqu'il s'agit de la garde des enfants ou de la pension alimentaire.

Comme MC92, je ne peux que conseiller de consulter un [xxxxxx](#) et de respecter le jugement final dans la manière du possible.

Ces procédures ne sont jamais évidente à vivre, mais n'oubliez pas le ressenti et l'intérêt des enfants.

CDT

Bonjour,

Ce forum n'est pas fait pour y déposer des publicités cachées.

Merci

Par **Colocation 40 ans**, le **17/11/2015** à **08:13**

Bonjour,

Je viens d'arriver sur votre blog un peu par hasard, et il semblerait que vos lecteurs/lectrices puissent être intéressés par Colocation 40 ans+, site de petites annonces, qui permet aux adultes ou aux seniors qui vivent seuls de se retrouver, en vue de vivre à plusieurs, sous un même toit en colocation.

A bientôt.

Cordialement

P. Lelal

<http://www.colocation-adulte.fr>

Par **Charlot'**, le **04/04/2019** à **23:41**

Attention,une fille qui dort avec son père,c'est incestueux,surtout à 3 ans,en plein complexe d'Oedipe!non,ce n'est pas normal et pas sain,surtout que la petite a l'habitude de dormir seule.